

**5<sup>ème</sup> Réunion du Comité de session du  
Conseil scientifique de la CMS (ScC-SC5)**

*En ligne, 28 juin – 9 juillet 2021*

UNEP/CMS/ScC-SC5/Résultat 13

**MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL INTERSESSIONS  
SUR LES INFRASTRUCTURES LINÉAIRES ET LES ESPÈCES MIGRATRICES**

Lors de sa cinquième réunion, qui s'est tenue du 28 juin au 9 juillet, le Comité de session du Conseil scientifique (ScC-SC5) a décidé de créer un groupe de travail sur le sujet précité.

**1. Contexte**

Par la Décision 13.131, la Conférence des Parties invite le Conseil scientifique à créer, sous réserve des ressources disponibles, un groupe de travail multilatéral sur les infrastructures linéaires, composé de parties prenantes ayant une expérience et des connaissances sur l'incidence du développement des infrastructures linéaires sur les espèces migratrices et sur les options d'atténuation. Le Groupe de travail est prié de :

- a) *examiner les informations disponibles concernant le développement des infrastructures linéaires et les impacts potentiels sur les espèces migratrices, la compilation des réponses reçues en vertu de la Décision 13.130 telle qu'elle a été préparée par le Secrétariat en vertu de la Décision 13.133 a), et d'autres informations pertinentes;*
- b) *identifier les domaines dans lesquels une assistance supplémentaire est nécessaire pour améliorer la mise en œuvre du paragraphe 2 de la Résolution 7.2 (Rev.COP12) Évaluation d'impact et espèces migratrices, qui exhorte les Parties à inclure dans l'EIE et l'EES, chaque fois que cela est pertinent, une prise en considération aussi complète que possible des effets impliquant une gêne sérieuse à la migration en application de l'Article III (4) (b) de la Convention, des effets transfrontaliers sur les espèces migratrices et des impacts sur les schémas de migration ou sur les aires de migration;*
- c) *élaborer un plan de travail et identifier les tâches prioritaires pour le groupe de travail sur la base des informations existantes, telles que les normes, lignes directrices et meilleures pratiques liées à la prise en compte de l'impact du développement des infrastructures linéaires, et l'examen de la compilation conformément au paragraphe (a);*
- d) *fournir des recommandations pour l'orientation future des travaux au titre de la Convention afin d'aider les Parties à faire face à l'impact des infrastructures linéaires sur les espèces migratrices.*

**2. Adhésion**

Les membres du Groupe de travail seront recrutés parmi les représentants des catégories suivantes :

- les membres du Conseil scientifique ;
- les ministères de l'environnement et les agences de protection de la faune sauvage ;
- les groupes de travail et équipes spéciales de la famille de la CMS ;

- le secteur des infrastructures ;
- les spécialistes de l'évaluation de l'impact, notamment par l'intermédiaire de l'*International Association for Impact Assessment* (association internationale pour l'évaluation d'impacts) ;
- les institutions financières internationales ;
- la communauté scientifique spécialisée dans les questions liées aux espèces migratrices et aux infrastructures ;
- les portails de données internationaux sur la biodiversité, tels que la Convention sur la diversité biologique, l'IPBES et les plateformes d'appui à l'infrastructure ;
- les gouvernements nationaux, représentés de préférence par les ministères chargés de la planification des grands travaux d'infrastructures linéaires (services des transports ou de l'énergie, par exemple) ;
- des ONG internationales.

### **3. Gouvernance**

Le Groupe de travail élira un président parmi ses membres. Le Groupe de travail fonctionnera en s'efforçant d'atteindre un consensus au sein du groupe. Le Groupe de travail présentera un rapport à l'occasion de la 6<sup>e</sup> réunion du Comité de session du Conseil scientifique.

### **4. Fonctionnement**

Le Groupe de travail devrait s'appuyer sur les travaux liés aux infrastructures linéaires déjà entrepris dans le cadre de la CMS, notamment les contributions du Groupe de travail spécial sur l'énergie sur l'énergie, les *Lignes directrices visant à réduire l'impact des infrastructures linéaires sur les mammifères migrants d'Asie centrale* et les *Lignes directrices de la Famille CMS pour les évaluations de l'impact sur l'environnement des activités génératrices de bruit en milieu marin*.

Le Groupe de travail fonctionnera principalement par voie électronique. Il est envisagé d'organiser une réunion en présentiel au deuxième semestre de 2022 en Allemagne, en fonction des possibilités de déplacement.

Le Secrétariat de la CMS appuiera l'organisation des réunions et l'administration du Groupe.

Le président coordonnera les travaux avec le Secrétariat sur des sujets tels que la sensibilisation et la communication.